

ENTRÉE LIBRE

1^{er} mai : la Fête de nos luttes

1886 à 1999 : SE SOUVENIR POUR SE MOBILISER!

C'est au début du mois de mai 1886 que près de 300 000 travailleuses et travailleurs américains déclenchèrent la grève pour obtenir la journée de huit heures de travail.

Aboutissement d'une longue période d'organisation au sein du mouvement ouvrier américain, particulièrement autour de la revendication de la journée de huit heures, le Premier mai 1886 est désigné comme la date à laquelle les huit heures devraient entrer en application. Sur 190 000 travailleuses et travailleurs qui firent la grève à travers tout le pays durant la première quinzaine de mai, 80 000 étaient des ouvrières et ouvriers de Chicago. C'est donc là, où le mouvement est le plus fort, qu'il faut frapper.

Au début, Chicago

Au matin du 3 mai 1886, à Chicago, la stratégie patronale et policière est au point. À la police municipale s'ajoutent les forces conjuguées de la Garde Nationale, de constables spéciaux et de plusieurs centaines d'agents de Pinkerton. Vers trois heures de l'après-midi, alors que 7 000 ouvrières et ouvriers manifestent devant l'usine McCormick, les patrons en profitent pour faire sortir les *scabs* sous leur nez. Les manifestantes et manifestants ripostent en lançant des pierres et s'emparent d'un *scab*. La police surgit en formation serrée, les armes à la main. Elle ouvre le feu à bout portant : six ouvriers sont tués et une cinquantaine sont blessés. Dès le lendemain, une manifestation est appelée pour

répondre à cette agression soigneusement planifiée. Malheureusement, le dépôt d'une bombe lancée par un provocateur parmi les policiers fait une victime et plusieurs blessés entraînant par la suite une vague de répression contre le mouvement ouvrier organisé. Huit hommes furent finalement accusés. Il n'y a pas l'ombre d'une preuve que ces derniers étaient liés à l'attentat meurtrier mais cela n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître coupables. Après plusieurs procédures, quatre d'entre eux furent pendus le 11 novembre 1887, surnommé depuis le « vendredi noir » du mouvement ouvrier américain.

Une fête pour nous

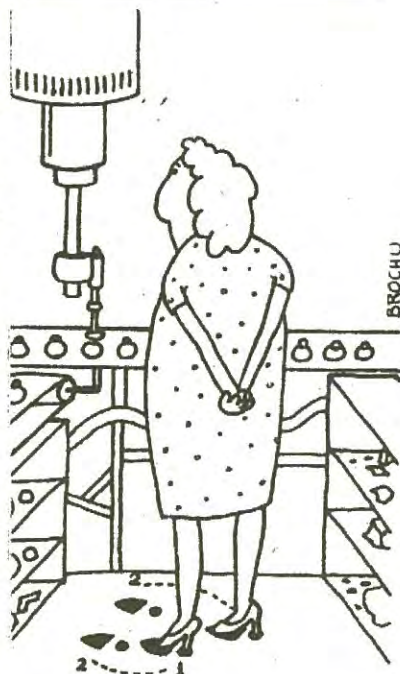
Le 1^{er} mai n'est donc pas une « fête » comme les autres. C'est le jour choisi par le Congrès de 1889 de la Deuxième Internationale, organisation regroupant les militantes et militants socialistes, pour rappeler le sacrifice des travailleurs de Chicago massacrés en 1886, à l'occasion de la lutte en faveur de la journée de travail de huit heures. À la suite de ces événements, le 1^{er} mai devint, dans beaucoup de pays, la Fête des travailleuses et travailleurs. De leur côté, les patrons américains ont tout fait pour que ce jour passe à l'oubli. Cela n'a pas réussi et nous le célébrons encore cette année.

Solidarité Populaire Estrie

UNE FÊTE PLACÉE SOUS LE THÈME :

« *Les bons choix
pour le monde* »

Dans le but de souligner la Fête du Premier mai, Fête internationale des travailleuses et travailleurs, Solidarité Populaire Estrie, en collaboration avec ses groupes membres et le journal communautaire *Entrée Libre*, vous offre ce numéro spécial.



MINUTE DE BREAK

SOMMAIRE

Pollution politique assurée	p. 2
Avec ou sans emploi : c'est le 1 ^{er} mai	p. 2
Grève de l'amiante	p. 3
Éducation : droit ou privilège?	p. 4
2 000 bonnes raisons de marcher	p. 5
Les femmes et le marché de l'emploi??	p. 5
Aux portes de l'an 2 000 : Solidarité	p. 6
Des femmes qui rêvent en couleurs	p. 6
Le 1 ^{er} mai au Niger	p. 7
Les femmes minières au Pérou	p. 7
Les jeunes et l'emploi : pas toujours facile	p. 8
Le Patron, cet inconnu	p. 9
Vous et vos droits	p. 10
Diviser pour économiser : stratégie du DHRC	P. 11

SOLIDARITÉ POPULAIRE ESTRIE



Une coalition pour la défense et la promotion des intérêts de la population de l'Estrie souligne le Premier mai afin de :

Promouvoir un projet social axé sur l'obtention d'une plus grande justice sociale tant sur le plan économique, politique que culturel, et ce, tant sur le plan régional, national qu'international;

Promouvoir le « recentrage » de la société sur la personne, ses droits individuels et collectifs, ses besoins et le droit à l'égalité de même qu'un développement social exempt de toute forme de discrimination;

Revendiquer et promouvoir la consolidation, l'élargissement et la démocratisation des programmes sociaux, sanitaires, éducatifs, environnementaux et culturels, tant sur le plan fédéral que provincial;

Revendiquer et promouvoir la mise en place d'une politique économique et sociale centrée sur la création d'emplois et répondant aux besoins de l'ensemble de la population;

Dénoncer et lutter contre les politiques de désengagement social de l'État s'exprimant, entre autres, par des mesures de privatisation, de déréglementation et de coupures dans les programmes sociaux et les services publics et para-publics.

- ÉDITORIAL -

POLLUTION POLITIQUE ASSURÉE...

Baignant dans un environnement politique « pollué » par une vision sociale teintée de demi-vérités (mais diable, d'où viennent ces fameux surplus budgétaires des gouvernements!!!), de pseudo-solidarité sociale (n'est-ce pas davantage de la charité pour se donner bonne conscience...), de logique sociale « marchande » (il faut rentabiliser le domaine social...), de rengaine sur la nécessité absolue d'être concurrentiel (lire « être rentable/profitable \$\$\$ »), etc., il nous faudra, tôt ou tard, prendre les moyens pour arrêter ce type de pollution et, à plus long terme, faire en sorte de l'enrayer...

Mais voilà que, pour y arriver, les personnes sincèrement éprises de justice et d'égalité sociale doivent mettre l'épaule à la roue pour faire débloquer la situation sinon, cela ne sera que vain bavardage... Évidemment, la situation actuelle demande un certain courage puisque les gestes posés en fonction de faire progresser une plus grande justice sociale vont à contre-courant et ne sont pas les gestes les plus à la mode. Cependant, il nous faut briser cette morosité politique et se redonner collectivement espoir.

Et pourquoi pas moi...

Plusieurs s'exclameront que les tâches à accomplir sont énormes et les énergies humaines disponibles peu présentes. Voilà pourquoi il faut nous demander quelle contribution JE serais prêt-e à accomplir pour faire progresser le tout... Les défis qui nous attendent prennent différentes formes et se situent sur différents terrains.

Sur le plan social, la participation au renforcement de nos organisations de défense et de lutte (syndicats, groupes populaires, groupes féministes, associations étudiantes, etc.), s'avère névralgique tout autant que notre engagement dans certaines luttes concernant les orientations gouvernementales par rapport à différents programmes sociaux remettant fondamentalement en cause l'État social que nous nous étions collectivement donné (aide sociale, assurance chômage, services de santé, éducation, aide juridique, etc.)

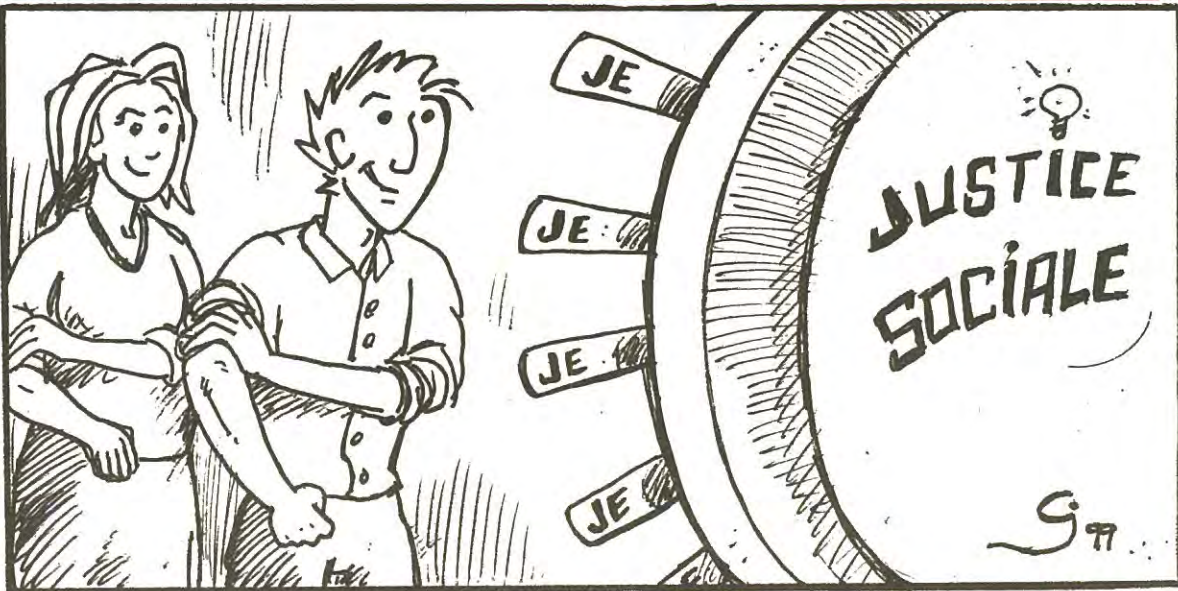
Cependant, le terrain le moins fréquenté demeure le terrain politique. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation mais forcée nous est de constater que ce terrain doit être aussi occupé, sinon nous laissons tout le terrain à ceux et celles qui tiennent le discours du « chacun pour soi ».

Et si nous osions...

Pour nous, dans la conjoncture actuelle deux pistes de travail s'avèrent particulièrement importantes sur le terrain politique : 1) l'obtention d'un scrutin électoral basé sur une représentation proportionnelle et 2), la construction d'une véritable alternative politique crédible enracinée dans la population et porteuse d'un discours et d'un programme visant à bâtir une société basée sur une plus grande justice sociale.

Alors, laisserons-nous longtemps les autres décider à notre place ou nous donnerons-nous les moyens de « changer le monde » ? Et pourquoi pas maintenant...

L'équipe du journal



Avec ou sans emploi

Dessin : Jonathan Charland

Premier Mai, fête des « Travailleur-e-s »

Au travers la Fête internationale du 1^{er} mai, qu'en est-il de ceux et celles qui, par retraite, chômage ou maladie se retrouvent hors jeux, en dehors de la force active des travailleurs ramenant à la maison le salaire de leur juste besogne? Et que dire de ceux et celles qui travaillent encore mais qui sont surmenés, rendus à bout, exténués par la charge de travail provoquée par leurs si précieux emplois rémunérés?

C'est payer bien cher son emploi que de perdre sa santé pour lui... Surtout lorsqu'on regarde les procédés savamment mis en place et bien rodés par les compagnies d'assurances, qu'elles soient gouvernementales ou autres... Tous les échappatoires sont valides pour refuser de soutenir le travailleur malade ou brisé une fois que ce dernier a tout donné ce qu'il avait de rendement utile...

Il est une perte qui ne se mesure pas aisément: celle de son identité parce qu'on n'a plus son travail ou la capacité de l'accomplir. Nous possédons tous le même réflexe lorsqu'une personne nous est présentée : l'identifier à son rôle actif dans la société. Il n'est certes pas valorisant de se présenter comme chômeur, ex-travailleur ou encore pensionné à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) (pour qui a réussi à s'y faire inscrire!).

Un printemps qui tarde à venir...



La personne qui souffre après avoir tout légué d'elle-même à son travail en demeure amèrement déçue. De fait, on a beau être au début de mai, le printemps ne sera pas le même pour tout le monde. Pourtant, le moral devrait suivre le mercure. Or, il n'en est pas ainsi quand le combat pour obtenir sa juste part est inégal, que les dés sont pipés dès le départ et que la lutte s'éternise des mois, voire des années.

Tomber de haut

Perdre son travail, c'est tomber, et souvent, de très haut. Pire encore si ton mal n'est pas reconnu et qu'il te reste des séquelles permanentes. « Moi, j'ai contribué à l'enrichissement de la collectivité pendant 24 ans et j'ai perdu beaucoup (capacités physiques, revenus) depuis mon accident de travail (non reconnu car vivement contesté par mon employeur des huit dernières années) et j'attends toujours, ne serait-ce qu'une simple reconnaissance écrite de mon ex-employeur. D'un autre côté, il aura fallu 27 mois après mon arrêt de travail forcé pour que j'obtienne une réponse des fonctionnaires : je ne suis atteinte d'aucune maladie professionnelle. Ainsi, en ont-ils décidé de mon sort... » Un premier mai qui sera difficile...

Louise Marceau Fortin

Journal communautaire
bimestriel



187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
Tél. : 821-2270

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Sébastien Aubé
Denis Crête
Dominique Desautels
Normand Gilbert

Mise en page

Louise Daigle

Correction

Hélène Blanchard

Caricature

Jonathan Ferland
Patrice Côté

Collaboration

Salif. Assane S.
Alcides Ascencios
Janvier Cliche
Pascale Dumas
Esther et Patricia
Mélissa Hamel
Louise Marceau Fortin
Odette Michaud
Me Micheline Plante
Denis Poudrier
Marie Salvail
Marie Toupin
Petronella Van Dijk
Denis Vigneault

Éditeur : La Voix Ferrée inc.

Impression : The Record

Distribution :

Distribution Publicitaire Estrie

Poste Publication :

Enr. 7082
Dépôt légal 2^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Du Phare à
l'ouest et la rivière St-François à
l'est.

AMECQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assermentée
AVDA

RPM
Placement
Réseau de
COMMUNAUTAIRE

50^e anniversaire de la grève de l'amiante : une Grande Victoire syndicale

En cette Fête internationale des travailleurs et travailleuses, la CSD et le Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos (C.S.D.) veulent profiter de l'occasion pour dresser le bilan des impacts que cette grève historique a eu sur l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie minière et, de façon plus générale, sur les conditions de travail de l'ensemble des Québécois.

Pour les travailleurs directement impliqués dans le conflit, du 13 février au 1^{er} juillet 1949, la grève d'Asbestos est un épisode à oublier tellement la violence et l'impression d'être retournés au travail humiliés a été forte. Par contre, cette grève a été un point tournant dans l'histoire des relations de travail au Québec, sinon carrément une étape de la révolution industrielle du Québec.

Une loi inadéquate

Il faut voir que dans une perspective à moyen et à long terme, la grève d'Asbestos a effectivement changé le cours des choses en matière de relations de travail de même que dans les rapports avec l'Église et l'État. C'est en effet à l'occasion de cette grève que la Loi des Relations ouvrières de 1944 est apparue être un cadre législatif inadéquat pour régir les relations de travail et que la partialité de la Commission des relations ouvrières a été révélée au grand jour. Aussi, dès la fin du règne de Maurice Duplessis en 1959-1960, la révision des lois du travail commençait et allait mener à l'adoption du Code du travail en 1964. La Commission des relations ouvrières pour sa part était rebaptisée la Commission des relations du travail du Québec et, surtout, elle était réformée pour devenir un organisme tripartite où le paritarisme pouvait réellement s'exprimer.

Le président du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos (C.S.D.), M. Rodrigue Chartier nous explique de son côté que : « Mis à part les revendications à incidence monétaire, une des principales demandes du Syndicat visait, pour la première fois au Québec, la santé et la sécurité du travail, soit l'élimination des poussières d'ami-

ante à l'intérieur et à l'extérieur des moulins. » Demande à laquelle viendra s'ajouter plus tard celle de la reconnaissance de l'amiantose comme maladie professionnelle. Si cette dernière ne fût reconnue qu'en 1975 avec l'introduction d'une loi, il est permis de penser que la mise à l'ordre du jour de cette question, dès 1949, n'est pas passée inaperçue à ce moment ni depuis la loi de 1975. Le fardeau de la preuve est alors inversé : ce n'est plus au mineur à prouver que sa maladie pulmonaire est liée à son travail, mais à la compagnie de prouver que la maladie pulmonaire de tel ou tel mineur puisse être autre chose que de l'amiantose.

Dure victoire syndicale

Le fait pour le Syndicat de recouvrer son certificat d'accréditation a été lourd de signification pour l'ensemble du mouvement syndical. En effet, même si la Commission des relations ouvrières révoquant ce certificat en février 1949 avait erré en droit, la collusion entre le pouvoir politique et économique était telle à l'époque que rien, sauf une victoire du syndicat sur cette question, ne garantissait que tout syndicat déclenchant une grève illégale ne se verrait pas dorénavant révoquer son certificat d'accréditation. Si le syndicat ne gagnait pas cette bataille de l'accréditation, il est fort possible que tout le mouvement syndical aurait eu à souffrir de la situation et qu'il ne se serait pas développé au même rythme que ce qu'on lui connaît jusqu'à aujourd'hui.

De plus, le syndicat réussira dans les années soixante, à négocier l'application de la formule Rand, soit le paiement obligatoire des cotisations syndicales par tous les employés, qu'ils soient mem-

bres ou non du syndicat; le syndicat se contentant du précompte volontaire jusqu'à (c'est-à-dire que ceux qui désiraient payer leur cotisation syndicale devaient remplir une autorisation à cet effet, autorisation révoquée à tout moment). Cette revendication fit partie des demandes du syndicat dès décembre 1948; c'était la première fois qu'on réclamait l'application de la formule Rand au Québec, ce qui eut pour effet d'inscrire cette revendication à l'agenda de plusieurs syndicats par la suite; puis dans le Code du travail en 1977.

Retrait de l'Église

Enfin, c'est le 1^{er} mai 1949, à l'église Notre-Dame, à Montréal, lors d'une messe célébrée par monseigneur Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, que fût ordonnée une quête spéciale dans toutes les églises de Montréal en faveur des grévistes. Quelques jours plus tard, l'Acte d'Émeute fût prononcé à Asbestos et on assista à une violente répression de la part de la Police provinciale de monsieur Maurice Duplessis envers les grévistes. C'est d'ailleurs suite à ce grave conflit que l'Église s'est retirée vers le domaine spirituel, faisant en quelque sorte, le choix de laisser d'autres intervenants s'occuper du domaine temporel. Quelques années plus tard le mouvement syndical allait se déconfessionnaliser.

La CSD profite de la fête du 1^{er} mai pour rendre hommage au courage et à la détermination des travailleurs qui ont participé à cette grève car ce sont eux qui ont changé à tout jamais l'histoire du syndicalisme québécois en nous faisant faire un grand pas vers l'amélioration de nos conditions de travail.

Denis Vigneault

Coordonnateur régional, C.S.D.

Il y a 50 ans, 5000 travailleurs de l'amiante déclenchaient une grève historique qui allait marquer l'histoire du syndicalisme québécois et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Photographies : Louis Jacques, Standard, May 28, 1949



Un gréviste en sang sort de la salle paroissiale avec deux agents de la police provinciale. C'est un des sept grévistes capturés par la police au cours du raid.



Les grévistes sont soumis à une fouille en règle. Le jour suivant la levée des barricades, les policiers ont expédié 200 mineurs à la prison de Sherbrooke.



La loi de l'émeute est proclamée à 7 heures du matin par le juge de paix H. O'Bready, de Sherbrooke. La proclamation enjoint à chacun de réintégrer son domicile ou son commerce et de libérer la voie publique. La police avait le droit de faire usage de ses armes.

- MÉDIAS -

Attention, téléspectateurs avertis!

Selon l'article 1.1. de la Loi canadienne de radiodiffusion et de la télédiffusion du CRTC (Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes) en matière de contenu, il est stipulé que « les télédiffuseurs canadiens ne doivent pas diffuser d'émissions qui renferment des scènes de violence gratuite, sous quelque forme que ce soit, qui endossent, encouragent ou glorifient la violence ». Pourtant, dans les faits, les télédiffuseurs canadiens n'observent pas nécessairement ce règlement. Ainsi, Global Television diffuse sous ses ondes, à 17 heures, du lundi au vendredi, la populaire émission américaine *The Jerry Springer Show*.

Un bon show américain ?

Connaissez-vous *The Jerry Springer Show*? Comme le précise son titre, il est animé par Jerry Springer, ancien avocat, journaliste depuis 1991 et gagnant de dix Emmy Awards Us. Aujourd'hui, Jerry Springer est une vedette américaine grâce à son show.

Qu'est-ce que *The Jerry Springer Show*? Un ramassis de langages et images obscènes, de propos offensants et racistes, de stéréotypes sexistes et d'actes de violence physique spectaculaires. Un vrai cirque télévisé et, casé à 17 heures, heure d'écoute pour nombre d'enfants! Même avec l'avertissement d'un contenu blessant avant diffusion, *The Jerry Springer Show* leur est très accessible. Il suffit de zapper dessus...

Télédiffuseur Global : Hors-la-loi!

Parmi les articles de la Loi sur les normes de la radiodiffusion du CRTC, il est spécifié dans le point 3.1.1 « que toutes les émissions comportant des scènes violentes et destinées à un public adulte (contenu sexuel) ne doivent pas être diffusées avant le début de la plage des heures tardives de la soirée, plage comprise entre 21 heures et 6 heures ». Sur ce point, *The Jerry Springer Show* déroge sans contredit aux normes en paraissant à 17 heures. La responsabilité de caser ce show à une telle heure revient à Global, même si le produit est américain. Pourquoi Global passe-t-il outre à la Loi? Pour des raisons de marketing sûrement, car l'émission est populaire et rentable...

Allons-nous laisser les côtes d'écoute surpasser le contenu des émissions, surtout lorsqu'elles sont peu recommandables pour nos enfants? Nous avons demandé une loi pour les protéger et, les télédiffuseurs comme Global doivent s'y conformer! Il faut le leur faire savoir et s'ils s'obstinent, se plaindre au CRTC! Réagissons tous pour que les télédiffuseurs comprennent une bonne fois pour toute qu'ils dépassent les bornes!

Alcides Asencios et Marie Salvail

Pour le Crémi

CRTC : 1-(877)-249-2782 (sans frais)

Site: <http://www.crtc.gc.ca>

Global Television : 1-(514)-521-4323

Le monde étudiant

L'éducation est un droit, pas un privilège

Le système d'éducation a subi de nombreuses coupures depuis 1992 qui ont fait sortir la population étudiante et les enseignants et enseignantes dans les rues. Mais voici que le gouvernement frappe encore de manière radicale. Des augmentations de frais de scolarité, des services tarifés sans plafond. L'éducation fera banqueroute tandis que les pétrolières continueront à faire des transactions de 400 milliards de dollars. Tout ça pour le déficit zéro! Mais quel déficit? Lorsqu'on parle d'avenir, on parle d'éducation, on parle des jeunes qui s'endettent pour un avenir meilleur. Il faut réagir!

C'est justement pour cela que les associations étudiantes sont nées, suite à la demande de la population étudiante dont les besoins et les droits étaient saccagés. De là, les mouvements étudiants sont nés par des regroupements d'associations étudiantes. La solidarité de ces membres a créé un front de défense des droits des étudiantes et étudiants. En 1996, le Mouvement du droit à l'éducation a contesté le dégel des frais de scolarité. La Fédération étudiante collégiale du Québec a suivi pour enfin se retrouver avec plus de 40 collèges en grève illimitée. Le gouvernement a dû renoncer à ce dégel, prouvant ainsi l'importance des mouvements étudiants au sein des édifices de l'avenir.

Compressions : passées et à venir...

Par contre, lorsqu'on nous parle d'une bonne éducation et d'un meilleur avenir, nous n'y croyons plus. Le gouvernement fait de plus en plus de compressions budgétaires dans le système d'éducation : 1.9 milliards de dollars depuis 1994. De plus, d'autres compressions s'en viennent de l'ordre de 2.4 à 3.2 millions de dollars! Mais où va-t-on couper cette fois-ci sans que toute la population étudiante soit encore touchée? Le Cégep

de Sherbrooke a dû couper plusieurs emplois parmi le personnel. Bien beau le 600 millions de dollars dans l'éducation, mais il faudrait penser à le partager avec les étudiantes et étudiants!

Endettement qui gonfle..

Comme nous le savons, une partie de la population sherbrookoise est très pauvre, la population étudiante aussi, tout comme celle au niveau provincial. Étudier, pour cette dernière, égale s'endetter et pourtant, le gouvernement parle d'une éducation gratuite. Le monde étudiant s'endette pour l'avenir car se trouver un emploi

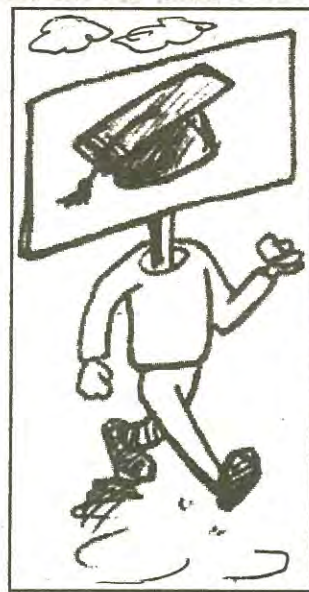
pour laquelle nous nous battons : le salariat étudiant. Nous refusons que les étudiantes et étudiants étudient et travaillent en même temps pour survivre. Nous prenons en considération que les études sont un travail à temps plein et qu'elles méritent d'être rémunérées par des bourses et non par des prêts étudiants. Cette lutte peut être très longue mais nous y parviendrons.

De plus, au mois de décembre dernier, l'ancienne ministre de l'éducation, Madame Pauline Marois, a envoyé une lettre aux collègues disant que le gouvernement abaissait les taux afférents à 30 \$, ramenant ainsi une belle image pour la gratuité scolaire mais laissant aux collègues l'obligation de taxer pour maintenir les services. L'État se désengage de sa mission et nous ne pouvons pas l'accepter.

Bref, l'éducation a subi plusieurs coupures et la population étudiante ne sera pas la seule à en subir les conséquences : la société également. L'avenir repose en nos mains et ce n'est pas en nous coupant l'herbe sous le pied que l'avenir de la province se rétablira. De plus, nous avons un nouveau ministre de l'éducation, Monsieur François Legault, et nous nous demandons si celui-ci voit le présent système d'éducation comparable à un service public essentiel et universel ou comme une entreprise à faire des profits?

Mélissa Hamel

Association étudiante du Collège de Sherbrooke



Étudier, la belle affaire! Mais pas à n'importe quel prix.

Dessin : Jonathan Charland

sans diplôme d'études collégiales est presque impossible. Voici donc la lutte que nous avons entreprise et

CRÉMI
Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

ACCÈS GRATUIT À INTERNET

tous les mardis de 13 h 00 à 16 h 30
et les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00
Pour réservation : 346-0101

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL.: (819) 566-2727

2000 bonnes raisons de marcher

En l'an 2000, des femmes du monde entier vont marcher dans le but de contrer la pauvreté et la violence faites aux femmes. Ce projet est une initiative québécoise pour laquelle des femmes, venues de tous les continents, se sont rencontrées à Montréal en octobre dernier. Lors de cet événement, les 140 déléguées ont appuyé près de 25 revendications visant à réduire la pauvreté et la violence à travers la planète, et ont proclamé leur solidarité avec les femmes bafouées, exclues et privées de leur dignité.

Depuis cette rencontre, la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence, qui compte près de 70 groupes adhérents, tente d'établir des critères pour la formulation des revendications. Pour cela, elle procède actuellement à une vaste opération de consultation des femmes de toutes les régions du Québec. En fin mars, les femmes auront eu la possibilité de se prononcer au sujet des dites revendications contre la pauvreté et la violence, ce qu'elles priorisent ainsi que les actions régionales et nationales prévues pour la Marche mondiale des femmes. Cette toute première étape est également en train de s'effectuer au niveau du mouvement canadien des femmes.

Mondialisation des solidarités

Dans la MRC de Sherbrooke, le Comité 8 mars¹ a choisi de célébrer la Journée inter-

ationale des femmes autour du thème de cette marche et d'assurer sa consultation à ce moment-là. Les femmes présentes ont pu visionner le vidéo² « 2000 bonnes raisons de marcher », réalisé lors de la rencontre internationale, moment privilégié pour se sentir appartenir à cette mondialisation des solidarités et pour amorcer les discussions concernant nos revendications.

En ce qui concerne les thèmes pauvreté et violence, il n'était pas toujours évident de connaître et de comprendre tout le rationnel des enjeux et les mécanismes pour en arriver à faire des revendications claires et atteignables à court et moyen termes. C'est pourquoi il est nécessaire de s'associer : l'expertise et le vécu de chacune sont utiles pour en arriver à une meilleure compréhension des revendications. De plus, l'usage d'outils d'éducation populaire au-

tonome sera important pour aider les femmes à bien comprendre de quoi il est question. Par ailleurs, si le Comité



Logo de la Marche de l'an 2000

estrien de la Marche de l'an 2000 (CREM 2000) est déjà en place, toutes s'entendent sur le fait que la présence des femmes, en provenance de tous les secteurs, est indispensable à tous les niveaux : local, régional, national. Le CREM 2000 doit s'élargir, se structurer, chercher du financement, informer et former ses membres, et distribuer le matériel promotionnel.

Et maintenant, vers où marchons-nous?

Début avril, les régions achèveront à la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence, le résultat des exercices de revendications et d'actions. Une compilation des priorités sera soumise à la rencontre nationale qui se tiendra vers le 19 avril, et les membres de la Coalition nationale devraient alors adopter les revendications.

La tâche paraît énorme, mais ce processus apportera ainsi un second souffle et une nouvelle dimension au mouvement des femmes : la mondialisation de nos solidarités durant le millénaire à venir. Nos prochains pas seront d'actualiser le fonctionnement d'un comité estrien de la Marche de l'an 2000 et d'assurer des ressources pour faciliter le travail et la communication de toutes les femmes dans la mesure du possible.

Pour vous joindre au CREM 2000 ou pour plus d'informations concernant la Marche mondiale, contactez Concert-Action Femmes Estrie au 563-1987, ou la Fédération des Femmes du Québec³ au 876-0166.

Marie Toupin

pour le Comité régional estrien de la Marche de l'an 2000

1. Le comité du 8 mars était composé de l'Association féminine pluriel de l'Université de Sherbrooke, du CALACS, du Collectif pour le Libre choix, du Comité de la marche des femmes de la TROVEPE, du Comité femmes du syndicat des enseignantEs de l'Estrie, de Concert-Action Femmes Estrie, de Femmes en Église et de militantes à titre individuel.
2. Vous pouvez acheter le vidéo directement à la Fédération des Femmes du Québec ou réserver et emprunter une copie à Concert-Action.
3. L'adresse électronique de la Marche: marche2000@ffq.qc.ca
Le site web: www.ffq.qc.ca

Le marché de l'emploi

A propos du travail des femmes au Québec

Depuis les débuts de la colonie, les femmes ont toujours assumé des tâches indispensables au fonctionnement de la société : elles ont travaillé la terre, dirigé des écoles et pris la relève dans les usines en temps de guerre. Il aura fallu attendre les années 70 pour qu'elles accèdent en grand nombre à des postes rémunérés.

Les données récentes sur la main-d'œuvre peuvent laisser croire que les femmes jouent un rôle grandissant sur le marché de l'emploi, mais tel n'est pas le cas (voir encadré). Et que dire du travail autonome, du télétravail et des contrats temporaires, qui s'avèrent pour nombre de femmes l'unique moyen d'accéder au marché de l'emploi? Contrairement aux salariés, les travailleuses à statut précaire peuvent difficilement imaginer l'état de leur compte en banque, soit dans un mois, soit dans un an.

Conciliation, travail-famille

Quant à la conciliation travail-famille, il y a encore bien des chances que ce soit la

femme, qu'elle soit avocate ou infirmière, qui surveille les devoirs des enfants le soir, tout en préparant le souper.

Par ailleurs, que deviendraient les écoles, les municipalités et les hôpitaux s'ils perdaient tout à coup, leurs bénévoles? Ces bénévoles, pour la plupart des femmes, complètent-elles les services publics ou les remplacent-ils et, seront-elles désignées d'office au poste d'aidantes naturelles?

Pour de nombreuses femmes, l'économie sociale représente un moyen privilégié de concilier développement économique et social. Comme nouveau type d'organisation du travail, l'économie sociale contribue certainement à valoriser le travail de certaines

d'entre elles et à les aider à sortir de la pauvreté.

Si de nombreuses femmes ont vu leurs conditions de travail s'améliorer avec la syndicalisation massive, qui accompagnait la croissance de la fonction publique au Québec, aujourd'hui elles subissent les contrecoups de la transformation des différents types d'emplois. Les postes syndiqués offrant permanence, sécurité ainsi que rémunération avantageuse se font de plus en plus rares.

Lorsque viendra l'heure de la retraite...

Quand l'heure de la retraite sonne, certaines s'étonnent de la minceur de leur portefeuille. Engagées dans la vie

QUELQUES DONNÉES EN 1995

Taux d'activité féminin : 45 % Taux d'activité masculin : 70 %

Le quart de la main-d'œuvre féminine travaille à temps partiel

82 % des travailleuses se concentrent dans six professions

Pour un dollar gagné par les hommes, les travailleuses à temps plein reçoivent 0,746 \$

familiale, nombreuses ont-elles été à mettre de côté leur vie professionnelle. Et pour d'autres, des emplois peu rémunérés ne leur ont pas permis d'accumuler un capital valable pour leurs vieux jours et celles qui comptaient sur un conjoint mieux nanti, ont parfois déchanté après un divorce, une perte d'emploi ou une maladie.

Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, on peut lire: « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

Cinquante ans après, les femmes ont acquis le droit au travail, mais dans quelles conditions l'exercent-elles? Comment doit-on interpréter l'article qui affirme que « toute personne a droit au repos et aux loisirs, et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques » si l'on pense au travail invisible des femmes?

Odette Michaud

Bureau régional de l'Estrie

Source : Extrait et adaptation du Guide d'animation 8 mars 1998, *Visible ou invisible, lumière sur le travail des femmes*, Conseil du statut de la femme.

Aux portes de l'an 2000 : Solidarité, Emploi, Justice sociale

Au cours des dernières années, nous devons constater un durcissement du discours néolibéral et le succès qu'il remporte tous les jours dans sa lutte aux politiques d'intervention de l'État, de type keynésien, et de ses politiques expansionnistes qui visent le plein emploi. Le discours néolibéral est passé de la réduction des dépenses étatiques au déficit zéro et à la négociation secrète de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui visait à donner tous les droits aux entreprises et toutes les obligations aux gouvernements.

Nos gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec, se sont conformés avec empressement à tous les diktats du courant néolibéral. Nous pouvons dire que les dernières années ont été consacrées, par nos gouvernements, aux orientations pour atteindre le déficit zéro. Pour les services publics, ces orientations, ont signifié des compressions budgétaires qui ont dépassé le seuil critique.

Et les premiers à en faire les frais furent les plus démunis, qui sont les assistés sociaux et les chômeurs et chô-

meuses. De leur côté, les 500 plus grandes corporations ont licencié pas moins de 400 000 personnes salariées en moyenne par an de 1985 à 1995. Ces années étaient pourtant des années de croissance économique... Le fait est que la croissance économique n'est plus créatrice d'emplois et que la règle est maintenant de produire toujours plus avec moins de personnes salariées.

Serons-nous capables de renverser la vapeur?

Le temps est venu plus que jamais de renverser la va-

peur sur tous les fronts. Les prochains mois seront pleins d'actions pour imposer une vision du développement juste et équitable pour tous et toutes.

Pensons à la lutte des garderies pour une négociation nationale sur leurs conditions salariales et à la négociation du secteur public; à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, pour contrer la violence et la pauvreté; aux demandes syndicales et populaires pour mieux partager la richesse notamment par une fiscalité équitable qui assure un fi-

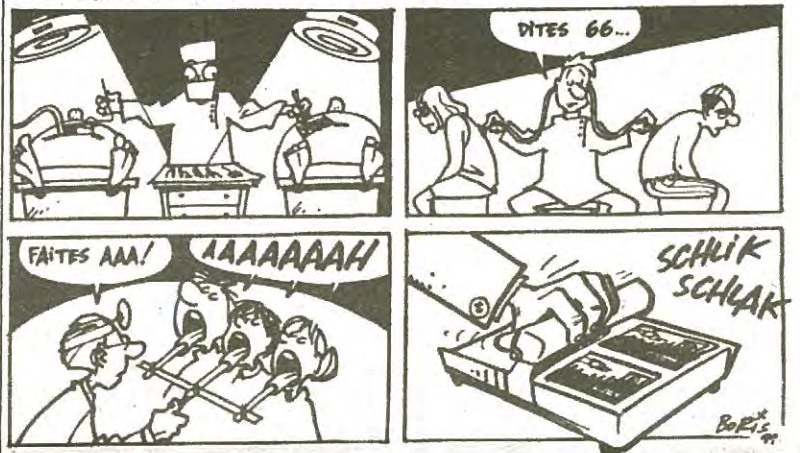
nancement adéquat et stable de nos services publics et par des politiques économiques qui ciblent la réduction du chômage et la redistribution de la richesse. Ces luttes sont déterminantes et peuvent amener des changements sociaux positifs pour l'ensemble de la société.

Aux portes de l'an 2000, il nous faut plus que jamais travailler ensemble pour la solidarité, l'emploi et la justice sociale.

Solidairement

Janvier Cliche
président, CSN Estrie

GRAVE PÉNURIE DE MÉDECINS PRÉVUE DÈS L'AN 2000.
IL FAUT METTRE AU POINT DE NOUVELLES TECHNIQUES DE TRAVAIL ...



Source : Nouvelles CSN, no 456, 26 mars 1999

Coopérative latino-américaine

Rêve pour une poignée de femmes

Déracinées de leur terre natale, les femmes latino-américaines immigrées au Québec n'ont pas pour autant perdu la soif de faire vibrer leurs origines, comme en témoigne leur volonté de faire vivre la culture latino-américaine en Estrie. Se défendant bien de vouloir créer un ghetto culturel, ces dernières ont pourtant cherché à se réaliser au Québec tout en conservant leur héritage culturel. Pour ce faire, elles se sont dotées d'un outil : l'Association des femmes de l'Amérique latine.

Mise sur pied en 1995, l'Association des femmes de l'Amérique Latine (AFAL) est le fruit du rêve de six femmes latino-américaines qui désiraient créer un lieu de rencontre et de partage pour les immigrantes hispaniques. Son objectif général est de regrouper les femmes latino-américaines et de favoriser leur insertion dans la société d'accueil, en tenant compte des particularités culturelles de chacune et de promouvoir la culture latino-américaine.

Après cinq années...

Cinq ans après sa fondation, cette association compte une quarantaine de membres, qui organisent des activités cul-

turelles et sociales. Peu à peu, l'Association tend à élargir ses horizons. Récemment, de concert avec d'autres organismes tels Caritas et le Centre missionnaire Marianhill, ses membres se sont mobilisées pour effectuer une campagne d'aide d'urgence aux personnes sinistrées de l'ouragan Mitch, qui a ravagé principalement le Honduras.

Sandra Molina, membre de cette association, tient à souligner à cet égard qu'il n'est pas facile, pour une si petite organisation, de réagir rapidement, mais que « les femmes ont fait le maximum possible et qu'elles ont eu une belle réponse de la population estrienne ».

Coopérative 100 % latino

Face au constat que l'intégration et l'insertion dans la société d'accueil passe par l'accès à l'emploi, une coopérative de travailleuses, toutes d'origine latino-américaine, prendra naissance dans quelques semaines. Sandra Molina explique avec enthousiasme le projet : « la création d'un lieu de rencontre informelle où l'on retrouverait une ambiance 100 % latino-américaine ». C'est le 7 mai prochain, à l'occasion de la fête des Mères, qu'un café ouvrira ses portes au Centre-Ville de Sherbrooke, concept entièrement latino où vous retrouverez : cafés d'origine, service en espagnol (bien que



Sandra Molina, 3^e debout, à gauche, et ses compagnes

Photo : Pascale Dumas

disponible en français), musique, amuse-gueules, vêtements et décors typiques, revues et journaux espagnols à consulter ou à acheter, et même, de temps à autre, des lancements de livres. La mise sur pied de cette coopérative permettra à trois ou quatre femmes d'accéder à un emploi et de sensibiliser la population estrienne aux différentes réalités sociales et culturelles des pays formant l'Amérique latine. Et comme

le rappelle Sandra Molina, « l'Amérique latine, ce n'est pas uniquement le soleil et les plages; c'est surtout un univers culturel haut en couleur et en découvertes potentielles pour nous, Nordiques, qui partageons les mêmes sources latines ».

Pascale Dumas

Stagiaire au Carrefour de Solidarité Internationale et étudiante en Relations internationales à l'Université de Sherbrooke

Pour le Niger, une fête universelle

Situé en Afrique de l'Ouest, le Niger compte 9 millions d'habitants, dont 40 000 fonctionnaires qui constituent la classe militante des différentes organisations syndicales, regroupées en Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN).

Au Niger, l'histoire du mouvement syndical, lié au processus de colonisation qu'a vécue toute l'Afrique francophone, avait bien sûr pour objectif l'indépendance, et son histoire récente se situe dans la lutte qu'il a engagée, il y a une dizaine d'années, pour l'instauration de la démocratie.

Par ailleurs, c'est le Syndicat national des enseignants du Niger qui fut le premier à donner le ton en déclenchant une grève générale de protestation contre la politique éducative du gouvernement et une réduction des différentes indemnités destinées au personnel enseignant. Devenu le Syndicat national des enseignants du Niger en 1955, celui-ci regroupe aujourd'hui, plus de

14 500 militants actifs, et est affilié, entre autres, à l'Internationale de l'éducation.

Au Niger, le Premier mai a toujours été une occasion pour les travailleurs de se rappeler les événements de Chicago et de faire le bilan des rapports avec le pouvoir politique et de lui soumettre les revendications en cours. Toutefois, depuis quelques années, c'est surtout une période pour dénoncer les attitudes antidémocratiques dont les travailleurs sont les premières victimes.

Situation des travailleurs

Le Niger n'échappe pas, lui aussi, à la mainmise des institutions comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Par ail-

leurs, le pays est en pleine perturbation socio-politique issue de la tentative d'instauration d'un processus démocratique, à quoi s'ajoute une crise économique désastreuse, un endettement chronique, la privatisation de plusieurs sociétés et un taux de chômage endémique. Ceci empêche l'État de faire face à des obligations de base, comme celle de payer, entre autres, ses fonctionnaires, à qui il doit, en ce moment, plus de six mois de salaires.

Monde enseignant en crise

Un peu partout, les systèmes scolaires sont en train d'être réformés. Au Niger, cette réforme se fait dans un contexte de grandes tensions favorisant l'émergence

des mouvements de protestation des syndicats enseignants. Tout a commencé avec la décision du gouvernement d'appliquer le programme d'ajustement structurel imposé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. En tant que pays pauvre, nous n'avons pas le pouvoir de dire NON aux diktats de ces institutions. C'est ainsi que malgré la situation très critique des travailleurs, l'État a imposé une réduction des salaires de ses fonctionnaires de 30 %, ce qu'ils ont finalement accepté, espérant ainsi être payé.

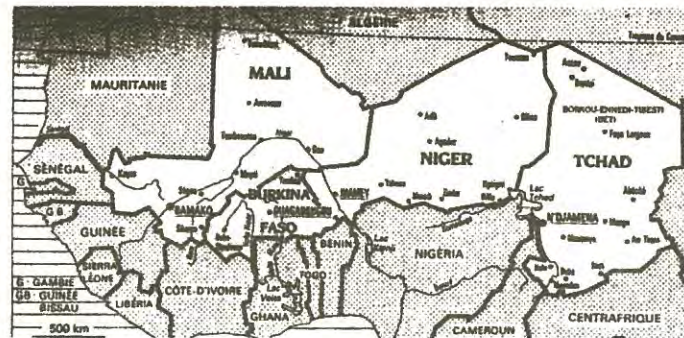
Comme ce n'est pas le cas, les enseignants sont réduits à une situation de survie, incapables d'assumer leurs tâches. Par ailleurs, l'État

tente de casser les syndicats, mais c'est sans compter la maturité et la conscience de leurs militants, dans un pays où le taux de scolarité est l'un des plus bas du monde (31%), où le taux d'analphabétisme s'élève à 80 %, et où seulement 34 % des filles ont accès à l'éducation.

La seule façon pour nous de vaincre cet arbitraire, de faire aboutir nos luttes, c'est par le biais de la solidarité, cette solidarité universelle, agissante, sans frontière qui doit animer toute personne éprise de justice et de paix.

Salif. Assane S.

Enseignant au Niger, actuellement en formation à l'UQAM



Le droit à une vie saine

Pérou : cité minière de La Oroya

La Oroya, une ville enclavée dans les Andes péruviennes à 3 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, se trouve à être le cœur même des activités minières de cette région du Pérou. Dans les trois usines de la ville, on exploite cuivre, zinc et plomb, tandis que dans les mines avoisinantes, on exploite or et argent.

La majorité des 60 000 habitants concernés sont économiquement dépendants de l'activité minière et coexistent dans un environnement sévèrement contaminé par la production minière. En effet, les émanations émises par les usines s'ajoutent aux déchets toxiques déversés dans le fleuve Mantaro et dans ses affluents, détériorant les quelques rares terres encore cultivables de la région.

Au début du siècle, La Oroya subsistait grâce à ses pâturages et à sa production agricole. Depuis, elle a dû se réorganiser pour satisfaire aux besoins de l'exploitation minière. Bien que l'environnement y ait subi de très graves détériorations, peu de moyens ont été

déployés pour mettre en place des mesures incitatives correctionnelles pouvant améliorer les techniques d'exploitation.

Privatisation

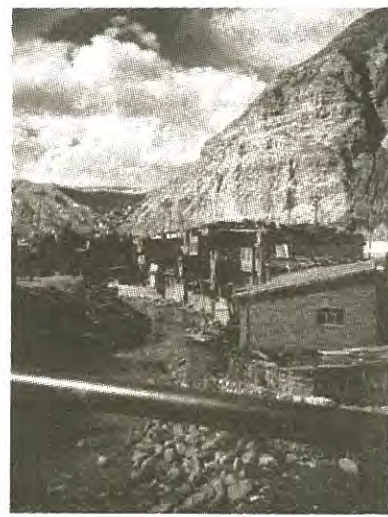
La privatisation de toutes les entreprises minières de La Oroya s'est effectuée entre 1992 et 1997. La fonderie de La Oroya a été acquise par le groupe Doe Run (dont le siège social se trouve au Missouri) et les entreprises MahrTunel, San Cristobal et Andaychagua par la compagnie péruvienne Minera Volcan SA. Le processus de privatisation a commencé par la cie Centromin Peru, provoquant que 9 000 des 17 000 travailleurs de la ville devenaient alors des contrac-

tuels et perdaient ainsi leur sécurité d'emploi.

Cette opération signifiait aussi pour les travailleurs la perte de leur sécurité sociale et, des services dont la population dans son ensemble bénéficiait jusqu'alors, y compris ceux de la santé. « Les lois actuelles qui protègent les droits des travailleurs comme celles qui concernent la santé, sont trop souvent lettre morte. Bien que les réglementations officielles exigent que les mineurs soient régulièrement soumis à des examens médicaux, les résultats sont gardés secrets dans les hôpitaux. Ketty Anticona, médecin attachée à la clinique de Filomena, soutient que la grande majorité des habitants de La Oroya ont des

niveaux inacceptables de plomb dans le sang. Même si les problèmes de contamination apparaissent surtout chez les personnes vivant près des raffineries, le simple fait de laver le linge dans la rivière expose la population aux émanations toxiques. » (Noticias Aliadas, vol. 35, no 3, 29 janvier 1998).

Par ailleurs, le programme de stérilisation volontaire qui a été implanté partout au Pérou est constamment dénoncé par les groupes féministes, l'Église et les groupes de défense des droits humains. Malgré cela, le programme est appliqué, souvent dans des conditions d'hygiène inadéquates, sans informations pertinentes, et avec un chantage inadmissible (en échange de leur stérilisation, les femmes se



La Oroya, au pied des Andes péruviennes

font proposer des aliments pour leur famille). À La Oroya, les femmes minières de Filomena sont impliquées dans l'assainissement de l'environnement, et l'aménagement d'espaces de travail propres et sains. Elles le font tant pour leurs familles que pour les producteurs; tant pour de meilleures conditions de travail et pour la dignité.

Esther et Patricia

Filomena, La Oroya

Les jeunes et l'emploi : quand le manque d'outils devient problématique

Lorsque l'on observe les chiffres qui traitent de l'emploi chez les jeunes, en particulier chez les 15-24 ans, la situation semble inquiétante.

En effet, en 1997, alors que le taux de chômage en région était d'environ 10,5 % chez la population en général, il était de 15,5 % chez les 15-24 ans. Il en a été ainsi depuis le début de la décennie malgré le fait que la durée de chômage chez les jeunes soit moins longue. En 1995, 25 % des 22-24 ans qui n'étaient pas étudiants mais qui avaient un emploi, travaillaient à temps partiel, contre 19 % chez la population en général.

Mais que reflètent exactement ces chiffres? D'abord qu'il y a eu de profondes mutations du marché du travail. Alors que les besoins en main-d'oeuvre hautement spécialisée (surtout dans le domaine de la haute technologie) sont de plus en plus élevés, d'autres secteurs sont en déclin. Et l'époque où un jeune quittait l'école pour travailler dans la même entreprise que son père est bel et bien terminée.

Manque de confiance et faible scolarité

Mais les jeunes éprouvent beaucoup de mal à se retrouver dans ce nouvel environnement semblable à une jungle pour qui n'en a pas l'habitude. Manque de confiance, mauvaise connaissance d'eux-mêmes, des techniques de recherche d'emploi et de leurs capacités, manque d'expérience et de scolarité. Bref, les jeunes ne sont pas outillés pour faire face au marché du travail.

Paradoxalement, alors que les chiffres démontrent clairement que le marché du travail est plus clément pour ceux qui ont un niveau de scolarisation plus élevé, le recensement de 1991 démontrait que 18 % des jeunes de 20 ans avaient quitté l'école avant d'avoir reçu un diplôme d'études secondaires. Manque de motivation, école mal adaptée aux besoins des jeunes, difficultés d'apprentissage ou familia-

les. Les raisons sont nombreuses pour quitter l'école et les conséquences sont désastreuses pour plusieurs jeunes. Qu'ils soient étudiants ou non, ces jeunes se retrouvent dans le secteur des services comme la vente au détail, la restauration, l'hébergement, les divertissements et les loisirs; secteur d'activité où les salaires sont faibles, le roulement du personnel important, le taux de syndicalisation réduit et le travail à temps partiel élevé.

C'est là un bref portrait de l'emploi chez les jeunes. Bien que ce portrait ne soit pas complètement négatif, l'avenir est plus inquiétant pour les jeunes moins scolarisés, surtout chez ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme d'études secondaires. Il s'agit là d'un problème important sur lequel il faudra se pencher tôt ou tard.

Dominique Desautels
Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke et environs

Nouvelle compagnie de DISQUES...

Prenez garde, compagnies de disque! La terreur Grenadine envahira votre marché avec la sortie de *Syrup and Gasoline*, tout premier album-compilation qui a l'honneur de célébrer la naissance de Grenadine, nouveau label de musique sous la conduite de deux jeunes hommes : Alex Megelas et Éric Lapointe (rien à voir avec le petit rockeur).

Les deux auront côtoyé l'Université Bishop's et cumulé de précieuses années d'expérience dans le giron de CJMQ, pendant anglophone de CFLX. Ou tre leurs apprentissages liés à la radio, les deux comparses étaient, jusqu'à tout récemment, propriétaires de *Bittersweet Record*, qui aura contribué au pressage et à la vente de deux 7", dont l'un en l'honneur du groupe *Low-brow* et de l'artiste Tricky Woo.



Le passage de *Bittersweet Record* à Grenadine révèle que le stade de l'apprentissage tire à sa fin et que ce qui fut peut-être un passe-temps par le passé est devenu un objectif sérieusement envisageable : la mise sur pied et la survie d'une compagnie de disques capable de s'imposer dans un marché quasiment impénétrable, véritable jungle contrôlée par une poignée de multinationales

Alex et Éric comptent beaucoup sur ce premier DC, qui devrait réussir à projeter en orbite Grenadine dans le ciel

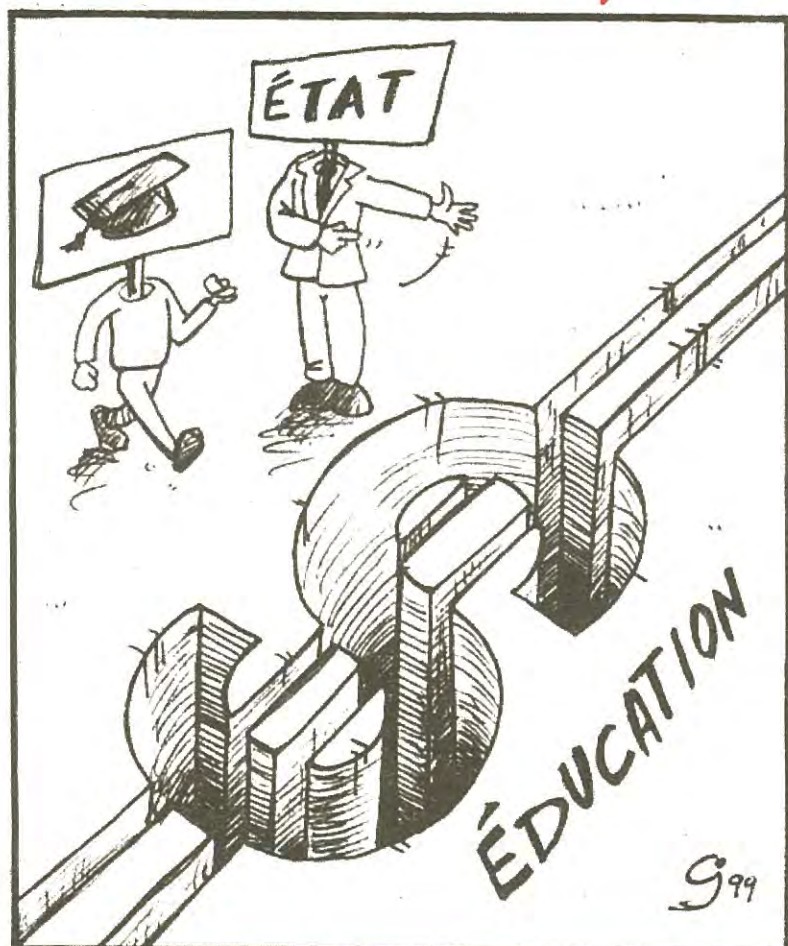
du indie rock. Dans les perspectives les plus optimistes, on peut parler ici de l'établissement d'une entreprise gérée par deux jeunes hommes méritants et ambitieux. Il ne faut pas sous-estimer la précieuse opportunité que cela peut représenter pour des artistes qui, sans l'appui de telles entreprises, ne pourraient sans doute prouver leur savoir-faire.

La compilation regroupe 20 formations catégorisées *pop* et *rock garage*, toutes issues du Québec et du Canada. Mentionnons-en trois, originaires de Sherbrooke : *Les Thanatologues*, *Les Séquelles* ainsi que les *Macchabées*. Cette compilation ne regroupe que des chansons inédites et est très accessible, compte tenu de son prix raisonnable. Vous pouvez accéder à leur site Web : members.xoom/grenadinerec ou communiquez avec Alex ou Éric à leur adresse internet grenadine@accglobal.net. Finalement, vous pouvez les rejoindre au numéro de téléphone suivant : 823-0804.

Sébastien Aubé

Source : Grenadine Records

« La tête de l'emploi »



Population de 15 ans et plus selon la tranche de revenu, MRC Sherbrooke et l'Estrie, 1996

	MRC Sherbrooke		Estrie	
	nombre	%	nombre	%
Sans revenu	8 105	7,7	18 640	8,5
< 5 000 \$	14 420	13,7	30 145	13,8
5 000 - 9 999 \$	14 785	14,0	30 830	14,1
10 000 - 14 999 \$	15 920	15,1	33 825	15,5
15 000 - 19 999 \$	10 760	10,2	22 770	10,4
20 000 - 24 999 \$	8 025	7,6	17 890	8,2
25 000 - 29 999 \$	7 940	7,5	16 230	7,4
30 000 - 34 999 \$	6 235	5,9	12 895	5,9
35 000 - 39 999 \$	4 885	4,6	9 260	4,2
40 000 - 44 999 \$	4 070	3,9	7 460	3,4
45 000 - 49 999 \$	2 715	2,6	5 180	2,4
50 000 - 59 999 \$	3 650	3,5	6 725	3,1
60 000 \$ et plus	4 000	3,8	7 055	3,2
Total	105 510	100,0	218 905	100,0

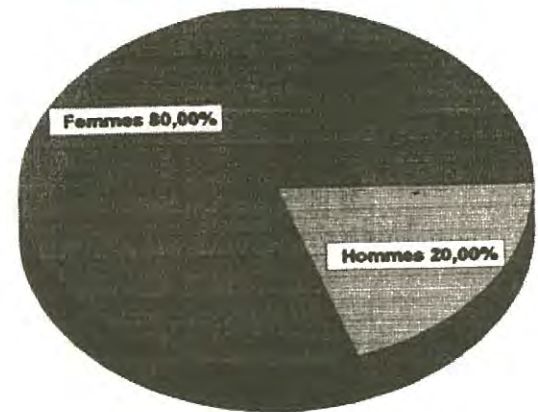
Source : Profil socio-économique de la population de MRC CRD-Sherbrooke février 1999

La pauvreté a un sexe, les problèmes de logement aussi!

Nécessité de nouveaux logements sociaux : des statistiques qui parlent...

À Sherbrooke, comme partout ailleurs au Québec, la détérioration des conditions de vie et l'appauvrissement dramatique ne font qu'influer la situation des femmes en logement.

Chefs de familles monoparentales



	Revenu moyen	Revenu des familles monoparentales consacré au logement
Femmes	20 717 \$	60,5 % consacrent plus de 25 %
Hommes	24 717 \$	21,2 % des femmes consacrent plus de 50 %

Source : Association des locataires de Sherbrooke, Statistiques Canada, 1995

Le Comité recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux considèrent l'itinérance et les problèmes de logement comme une urgence nationale, en rétablissant ou en renforçant, selon le cas, les programmes de logement social pour les personnes nécessiteuses, en améliorant et en appliquant de façon appropriée les lois antidiscriminatoires en matière de logement, en rétablissant les allocations-logement et les prestations d'aide sociale à des niveaux réalistes, en offrant des services de soutien suffisants aux personnes handicapées, en renforçant l'observation du droit des locataires au maintien dans les lieux et en protégeant davantage le parc de logements locatifs abordables contre la conversion à d'autres fins.

Source : Association des juristes américains, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et Ligue des droits et libertés. Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, décembre 1998. Mars 1999



Cet inconnu...

Le Patron



Dessin : Patrice Côté

LORSQUE DIEU créa l'homme, toutes les parties du corps argumentèrent afin de savoir qui serait le patron.

LE CERVEAU expliqua que, dû au fait qu'il contrôlait toutes les parties du corps, il devait être le patron.

LES JAMBES prétendaient que depuis le temps qu'elles aidaient l'homme à se déplacer, elles devaient être le patron.

L'ESTOMAC démontra avec explications qu'il digérait toute la nourriture de l'homme et qu'il devait être le patron.

LES YEUX dirent que sans eux, l'homme serait sans ressources et qu'ils devaient être le patron.

C'EST alors que le trou du cul fit application pour la position. Les autres parties du corps se moquèrent tellement que le trou du cul se fâcha et se referma.

APRÈS quelques jours, le cerveau devint obscur; les jambes se mirent à vaciller; l'estomac devint malade; les yeux devinrent croches et incapables de voir.

Ils furent donc tous d'accord et concédèrent. Le trou du cul serait le patron.

Ceci prouve qu'il n'est pas nécessaire d'être un cerveau pour être un patron. Seulement un trou du cul.

Source : inconnue

- VOUS ET VOS DROITS -

Un salarié qui est congédié suite à la fermeture d'une entreprise a-t-il droit à un préavis de congédiement?

Faits :

Après 15 ans de service, le salarié, qui était directeur de la section québécoise d'un organisme sans but lucratif et voué à la promotion du soudage et des techniques connexes, a été licencié en même temps que tous les employés.

L'organisme étant en situation de liquidation volontaire suite à des difficultés financières, a confié à un liquidateur le soin de payer ses créanciers. Le salarié avait alors 47 ans et gagnait un salaire de 75 000 \$ par année. Comme il n'avait pu trouver d'emploi un an et demi après son congédiement, il a fondé un organisme semblable à celui qu'il dirigeait. Il réclame donc une indemnité de 16 mois de salaire.

Question :

Le salarié peut-il réclamer une indemnité de préavis?

Décision :

Le juge accorde une indemnité équivalente à quatre mois de salaire.

Motifs :

En tant que cadre, le salarié était au courant des finances de l'organisme. Normalement, il aurait eu droit à une indemnité de préavis de 12 mois de salaire. Cependant, comme l'entreprise a dû fermer ses portes pour éviter la faillite, le tribunal réduit l'indemnité à quatre mois de salaire.

M^e Micheline Plante
Centre communautaire juridique de l'Estrie
(819) 563-6122

En ce 1^{er} jour de mai 1999,

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie exprime sa solidarité avec tous les sans-emploi de l'Estrie

Le MCCE tient des rencontres publiques d'information chaque semaine le mercredi soir à 19 h au 187, rue Laurier, local 214, à Sherbrooke

Ces rencontres sont organisées en collaboration avec le Fonds de Charité de la TROVEPE

Renseignez-vous de l'horaire spécial pour la saison estivale


(819) 566-5811

Donner du sang.

Une question de vie.



Info-Collecte

(514) 832-0873
1 800 343-SANG

Site internet:
www.hema-quebec.qc.ca



HÉMA-QUÉBEC



L'entraide qui nourrit

Mission

Permettre aux gens éprouvant des difficultés financières de mieux se nourrir en cuisinant collectivement et de façon économique.

Avantages

- ☉ Repas nutritifs
- ☉ Entraide et partage
- ☉ Économie de temps et d'argent

1361, rue Denault, Sherbrooke, ☎ (819) 820-1231

La Corporation de Développement Communautaire du Sherbrooke-Métro tient à souligner le travail gigantesque des Travailleurs et Travailleuses du milieu communautaire qui oeuvrent au développement d'une économie solidaire!



Les organismes communautaires
Un monde à reconnaître !



Avril 1999

le mois de la presse communautaire

L'Association des médias écrits communautaires du Québec souhaite partager sa fierté avec 85 journaux membres tous aussi uniques les uns que les autres.

**La presse écrite communautaire :
une nécessité dans l'univers
médiatique actuel**

Télé : (514) 383-8533
www.amec.qc.ca

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec



Corporation
de développement économique
communautaire de Sherbrooke

**POUR UN DÉVELOPPEMENT...
AUTREMENT!**

891, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2G3
Téléphone : (819) 563-1600 Télécopieur : (819) 566-0005

-- CHÔMAGE --

Diviser pour économiser ???

Le ministère du Développement des Ressources Humaines du Canada (DRHC) impose des critères d'admissibilité plus sévères à certains prestataires. Concrètement, les personnes touchées sont les jeunes, les femmes et les « fraudeurs ». Dans ce dernier cas, la volonté de DRHC est claire : punir les personnes qui abusent du régime. Mais pourquoi punir les jeunes et les femmes? Et comment???

Une Loi qui divise en deux classes...

Tout article de la Loi ou du Règlement qui prescrirait des critères différents selon l'âge ou le sexe du prestataire serait déclaré discriminatoire. Or, c'est d'une façon plus subtile que DRHC enlève le droit aux prestations. En fait, la Loi divise les prestataires en deux classes. Les prestataires réguliers (première classe) doivent avoir travaillé suffisamment d'heures au cours de la période de référence pour rencontrer la norme variable d'admissibilité. Celle-ci est basée sur le taux de chômage de la région où l'on habite et varie entre 420 et 700 heures de travail assurable.

Pour les prestataires de la deuxième classe, l'exigence se situe à 910 heures de travail, peu importe le lieu de résidence. On retrouve, les personnes qui en sont à leur premier emploi (les jeunes) et celles qui reviennent à l'emploi après une courte absence du marché du travail (les femmes). Pour évaluer et classer une personne, il faut vérifier ce qu'elle a fait au cours de l'année qui précède sa période de référence, la période généralement constituée des 52 semaines précédant le dépôt d'une demande de prestations. La période à l'étude s'étendrait entre la 53^e et la 104^e semaine.

Un exemple qui aide à comprendre

Prenons le cas de Jean, qui dépose sa première demande de chômage le 3 mai 1999. Le nombre d'heures où Jean était impliqué dans la population active, entre le 3 mai 1997 et le 2 mai 1998, déterminera dans quelle classe il est. S'il démontre avoir été actif plus de 490 heures dans cette période, il pourra se qualifier comme prestataire de la première classe. Par contre, s'il a moins de 490 heures dans la population active pour la même période, il devra avoir travaillé plus de 910 heures pendant sa période de référence (mai 98 à mai 99) afin de rencontrer les critères de la deuxième classe de prestataires.

Pour faire partie de la population active, il faut « avoir travaillé, avoir touché du chômage, avoir été en grève ou en lock-out, avoir reçu des allocations de la CSST, avoir suivi un cours de formation approuvé par DRHC, avoir participé à une prestation d'emploi reconnue par DRHC ou avoir reçu une indemnité d'assurance-salaire ». Outre les semaines de travail chacune des semaines où l'une des situations précédentes s'applique, comptera pour 35 heures d'activité dans la population active.

Cette division en deux classes dispense DRHC de verser des prestations aux gens qui subissent durement la précarité d'emploi et les soubresauts du marché du travail. Pourquoi? « Pour les soustraire à la tentation de profiter de l'assurance-emploi et de paresser allègrement. » Foutaise !!! Ça ne leur sert qu'à économiser sur le dos des jeunes et des femmes. Cette forme de discrimination n'a aucune légitimité.

Denis Poudrier
Pour le MCCE



P.S. Emploi

411, rue Belvédère Sud
Sherbrooke J1H 4B7
Tél. : 820-8869

est un organisme communautaire qui regroupe des personnes en situation de non-emploi. C'est aussi un lieu où se créent des réseaux personnels et professionnels à travers les liens d'entraide et de solidarité.

Hé! Les travailleurs vous avez des droits!

La Loi sur les normes du travail fixe les conditions minimales de travail pour l'ensemble des travailleurs québécois, posant ainsi les bases d'un régime universel de conditions de travail. Les conditions de travail établies par un employeur ne peuvent donc pas être inférieures à ce qui est prévu par la loi.

Le salaire

Taux général : 6,90\$ / heure

Salariés qui reçoivent des pourboires : 6,15\$ / heure

Domestiques qui résident chez l'employeur : 271,00\$ / semaine

La semaine de travail

La semaine normale de travail est de 42 heures et sera ramenée graduellement à 40 heures pour le 1^{er} octobre 2000.

Les heures travaillées en plus des heures de la semaine normale de travail doivent être payées avec une majoration de 50 % du salaire horaire habituel.

Les repas et les pauses

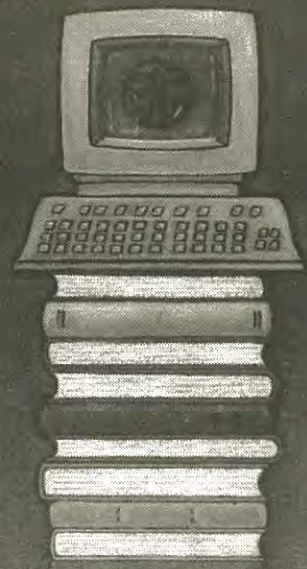
Les pauses ne sont pas obligatoires mais doivent être payées par l'employeur lorsqu'elles sont accordées.

Après une période de travail de cinq heures consécutives, le travailleur a droit à 30 minutes (sans salaire) pour le repas. S'il ne peut quitter son poste de travail, cette période doit être payée.

Dominique Desautels

Internet dans ta bibliothèque,

Ça c'est branché!



La majorité des bibliothèques publiques ont des postes Internet pour te faire voyager dans l'univers du savoir...

Il y a sûrement près de chez toi une bibliothèque branchée. Informe-toi!

Pour connaître les bibliothèques branchées, consulte le site du ministère: <http://www.mccq.gouv.qc.ca/artslett/littera.htm>

Culture et Communication Québec

Québec

Solidarité

dans nos luttes

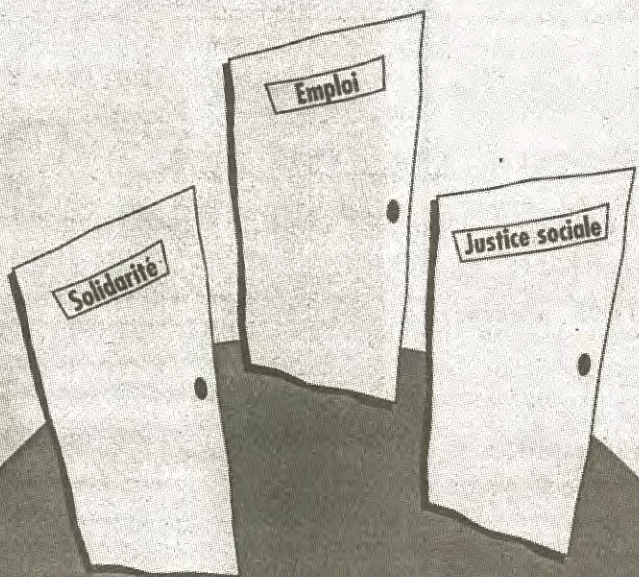
pour la justice sociale

1979 - 1999 : vingt ans de solidarité
Comité des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE)



BONNE FÊTE AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Aux portes de
l'an **2000**



CONSEIL CENTRAL
DES SYNDICATS
NATIONAUX
DE L'ESTRIE

Pour nous rejoindre: tel. 563-6515 fax. 563-4242 courriel:
csnestri@abacom.com site web: <http://www.respublica.fr/csnestrie/>



Conseil des
travailleurs et
travailleuses de
l'Estrie
F.T.Q.



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

Que le 1^{er} mai,

Journée internationale
des travailleuses et
des travailleurs,

Soit une fête qui nous
rassemble

... et nous conduise vers une
société
plus juste et plus solidaire



Syndicat de l'enseignement de l'Estrie

LES BONS CHOIX POUR LE MONDE

Nous avons collectivement les moyens pour :

- ✓ réinvestir en éducation, en santé et dans les services sociaux;
- ✓ l'équité salariale pour toutes les femmes;
- ✓ des emplois durables et de qualité;
- ✓ des conditions de travail et de vie durable.

Le 1^{er} mai 1999, réclamons de l'État qu'il fasse
les bons choix pour le monde!

Le 1er mai 1999

Fête des travailleuses et des travailleurs



**Le Syndicat
des employées et employés de soutien
de l'Université de Sherbrooke**



**Syndicat canadien de
la fonction publique**



vous souhaite une excellente journée

**Groupe
technique**



**Groupe
métiers et
services**



**Groupe
bureau**



25 ans
Le soutien toujours bien présent

Les employées et employés de soutien sont fiers de contribuer et de participer, par la qualité de leur travail, à la renommée et à l'essor de l'Université de Sherbrooke.

**Le personnel de soutien,
un actif pour notre région**



REPAS

- ◆ Buffets chauds ou froids pour toutes occasions (livraison et service)

- ◆ Mets cuisinés «maison»



Au bénéfice des cuisines collectives

1361, rue Denault, Sherbrooke

566-6006

FAMILLE PLUS

HALTE JEUX - RÉPIT FAMILIAL
CONFÉRENCES - ATELIERS

324-1 Ball - Sherbrooke - J1H 1V5 - (819) 822-0835

Équipement de bureau
QWERT Itée
985, rue Galt ouest, Sherbrooke
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH CORONI



Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie

La justice sociale c'est l'affaire de tout le monde...

187, rue Laurier, bureau 213, Sherbrooke, J1H 4Z4
Téléphone : (819) 829-3822 Télécopieur : (819) 829-5969



Donnons-nous une organisation politique pour changer le monde

Bonne fête aux travailleuses et travailleurs (avec ou sans emploi)

Rassemblement pour l'alternative politique (RAP) - Section Estrie -

Bureaux d'Aide Juridique

AIDE JURIDIQUE



Une équipe à votre service depuis 25 ans

SECTION CIVILE ET ADMINISTRATIVE

Me Jean-Roch Perron
Me Guy Morin
Me André Collard

SECTION MATRIMONIALE

Me Alain Laflamme
Me Francine Gladu
Me Line Samoïsette
Me Michel Tétrault
Me Marjolaine Gaudet

225, rue King Ouest
Bureau 234
Sherbrooke
J1H 1P8

563-6122

SECTION JEUNESSE

Me Mario J. Proulx
Me Hélène Houle
Me Lise Gagnon

SECTION CRIMINELLE ET PÉNALE

Me Claude Leblond
Me Jean Couture
Me Philippe Gilbert

95, rue Camirand, bureau 260
Sherbrooke
J1H 1P8

SERVICE 24 HEURES

563-4721

Premier mai 1999 :
Les bons choix pour le monde

Syndicat du
Personnel
Enseignant du
Collège de
Sherbrooke-CSN

**Bonne Fête à tous,
travailleuses et
travailleurs!**

Meilleure reconnaissance politique et meilleur soutien financier de l'État = Meilleures conditions de travail

**BONNE FÊTE À L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
ŒUVRANT DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
ET D'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME**

Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie

Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE)

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs



CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES

1^{er} mai 1999

*Les bons choix pour le monde...
parce qu'à la base il y a les gens!*

La CSD souhaite bonne fête à toutes les travailleuses et à
tous les travailleurs de la région de l'Estrie.

Remerciements

Solidarité Populaire Estrie remercie chaleureusement les collaborateurs suivants qui ont contribué à la Marche traditionnelle du 1^{er} mai ainsi qu'aux diverses activités d'animation.

Carrefour de Solidarité
Internationale
555, rue Short,
Sherbrooke, J1H 2E6

Les syndicats suivants :
Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Estrie (SEE)

Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)

Centrale des syndicats nationaux (CSN)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Maison provinciale des Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus
575, rue Allen
Sherbrooke, J1G 1Z1

Centre équestre
Jacques Robidas
32, chemin McFarland
Canton de Hatley

Comptoir familial de Sherbrooke inc.
151, rue Bowen
Sherbrooke, J1E 2C6

Dr Hélène Bergeron
Carrefour Santé
3050, boulevard Portland
Sherbrooke, J1L 1K1

Délices des Nations
185, rue Belvédère Nord
Sherbrooke, J1H 4A7

Jardin Direct
13, 10^e Avenue Nord
Sherbrooke, J1E 2T1

Centre Local d'Emploi

*Des services publics
d'emploi pour vous!*

Emploi-Québec, via le nouveau réseau des centres locaux d'emploi, offre des services sur mesure aux individus et aux entreprises dont :

Services aux individus

- Aide à la recherche d'emploi
- Services d'orientation
- Guichet d'emploi
- Placement électronique
- Information sur le marché du travail
- Informations sur les formations disponibles
- Achats de formation
- Régime d'apprentissage
- Régime de qualification
- Acquisition de compétences par une combinaison de formation et de stages de travail
- Supplément de retour au travail
- Subventions salariales d'insertion en emploi
- Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
- Soutien au travail autonome

Services aux entreprises

- Collecte d'offres d'emploi
- Placement électronique
- Information sur le marché du travail
- Aide-conseil en gestion des ressources humaines
- Comité de main-d'oeuvre (CAMO)
- Comité de reclassement
- Projet de stabilisation de l'emploi
- Projet d'aménagement et de réduction du temps de travail
- Aide-conseil sur la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre

Les huit (8) CLE de l'Estrie

Asbestos

(819) 879-7141
ou le 1 800 205-7141

Coaticook

(819) 849-7080
ou le 1 877 324-4056

East-Angus

(819) 832-2403
ou le 1 800 363-1539

Lac Mégantic

(819) 583-1500
ou le 1 800 567-0632

Magog

(819) 843-6588
ou le 1 800 363-4531

Sherbrooke-Ouest

(819) 820-3411
ou le 1 800 268-3411

Sherbrooke-Est

(819) 820-3233
ou le 1 800 330-3252

Windsor

(819) 845-2717
ou le 1 800 563-9127



EMPLOI-QUÉBEC
Québec

Premier Mai 99 : « Les bons choix pour le monde »



Marche de solidarité
des travailleuses et travailleurs et des sans emplois

Départ : 11 heures (Rassemblement rue des Grandes-Fourches Sud)

Arrivée : 12 heures au Parc Racine (coin Ball et Brooks)

Dîner : Hots dogs et salades (contribution volontaire)

Activités familiales jusqu'à 15 heures :

Clown - Conte pour Petits et Grands avec Joujou Turenne - Musique avec le Must Be Blues Band

En cas de pluie, le dîner et l'animation auront lieu à partir de 11 heures 30
au sous-sol de l'église Christ-Roi, coin Laurier et Aberdeen.

Apportez vos *T-shirts*
de solidarité pour les
suspendre à la
« corde linge sociale »

Spectacle bénéfique

Premier mai

Fête Internationale des travailleuses et travailleurs

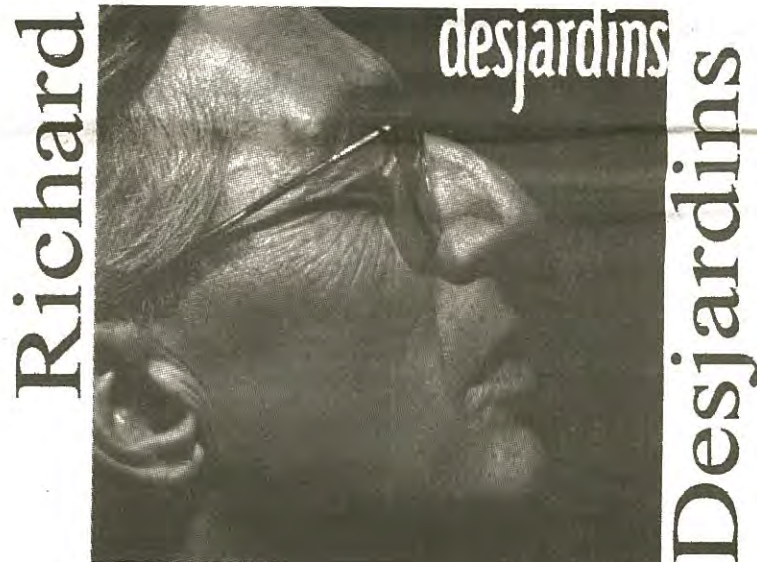
Solidarité Populaire Estrie

Samedi, 1^{er} mai 1999 à 20 heures

Théâtre Granada
53, rue Wellington Nord
Sherbrooke

Parterre : 25 \$
Balcon : 22 \$

Billets en vente aux endroits suivants :
Coopérative de l'Université de Sherbrooke
Solidarité Populaire Estrie : 187, rue Laurier, bureau 314, Sherbrooke
Presse Boutique Café : 4, rue Wellington Nord, Sherbrooke
Café Aragon : 1497, rue Galt Ouest, Sherbrooke



Pour information :
Solidarité Populaire Estrie
562-9547

**S'abonner c'est
se donner les moyens
de mieux s'informer**

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$
Le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$
pour _____ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Entrée Libre est un journal communautaire qui existe depuis 1986. Différent des autres médias écrits traditionnels, il se veut un outil d'information et d'éducation populaire autonome auprès des gens défavorisés socialement et économiquement.

Pour ce faire, il analyse la réalité en fonction des intérêts et de l'amélioration de la qualité de la population concernée tout en visant à soutenir et/ou à susciter une prise en charge collective.

Recherchons équipières et équipiers

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre
permet de s'impliquer
humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270